



Déclaration préalable du SNUipp-FSU21 CAPD du 12 juillet 2017

Madame la Directrice académique,

Au vu des conditions de mise en œuvre de cette phase d'ajustement, vous vous doutez de la teneur de cette déclaration !

Nous siégeons aujourd'hui, en ce début de congés, afin de ne pas pénaliser encore plus les collègues et les écoles. En effet, 288 collègues attendent de connaître leur affectation pour la prochaine année scolaire. Il ne s'agit pas d'ajustements à la marge !

Les collègues sont dépités, en colère, ils-elles ne comprennent plus comment on peut parler de bienveillance envers les élèves et adopter un calendrier aussi insensé qui génère du stress, de l'inconnu, de nombreuses incertitudes ... Une fois leur affectation connue, elles-ils sauront dans quelles écoles ils exerceront mais n'auront connaissance ni des niveaux de classe ni des champs disciplinaires à préparer. Au mieux, elles-ils sauront où déménager!

Ils-elles ne comprennent décidément plus comment fonctionne notre institution. Nous, non plus d'ailleurs !

Concernant notre travail de représentants et représentantes des personnels, il est forcément mis à mal de part la date de cette CAPD et encore plus de part la transmission plus que tardive des documents de travail, malgré l'énorme travail effectué par vos services.

Comment procéder aux diverses vérifications nécessaires dans un délai aussi court, sans possibilité de savoir comment s'organiser puisque nous n'avons aucune idée du jour de transmission ?

Comment travailler avec des documents transmis non modifiables, comme par exemple, la liste des collègues rangés par ordre alphabétique et non par barème ?

Comment comprendre votre refus de décaler de quelques jours la date de saisie des vœux suite à notre demande en CAPD le 30 mai afin d'inclure les ouvertures du CTSD et assister le jour de l'ouverture du serveur à une annonce de report sans calendrier annoncé ?

Comment entendre que vous ne convoquez pas de CAPD fin août, entre autre avec comme argument les délais de transmission des documents, et voir qu'aujourd'hui nous sommes en CAPD avec des documents transmis la veille au soir ?

Pour le SNUipp-FSU21, notre travail de délégué du personnel n'est pas possible dans de telles conditions.

La confiance prônée par notre ministre n'est vraiment pas d'actualité tout comme la rentrée en musique ! On ne peut décemment pas préparer sereinement une rentrée en désorganisant ainsi ce qui était correctement planifié...